



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Sommaire

1. Avant-propos

2. Les faits marquants en 2024

- 2.1. Présidence belge de l'UE : des politiques cohérentes et transformatrices pour un développement durable
- 2.2. Les appels à l'aide de pays touchés par des situations de crise ne sont pas restés sans réponse
- 2.3. Le climat et l'environnement sont restés au cœur des préoccupations majeures
- 2.4. La Belgique s'est dotée d'un 2e Plan d'action national « Entreprises et Droits humains »

3. Les activités de la CIDD

- 3.1. Les missions de la CIDD
- 3.2. Les membres de la CIDD
- 3.3. Les activités de la CIDD

4. La politique des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

- 4.1. Le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD)
- 4.2. Les ODD en tant que boussole

5. Liste des abréviations



1. Avant-propos

Pour les services publics fédéraux, l'année 2024 a été intense puisqu'elle a d'abord été ponctuée par les 6 mois de présidence belge de l'UE. Bon nombre d'événements organisés dans ce cadre ont abordé, sans forcément le mentionner, des thématiques liées aux Objectifs de Développement Durable (Sustainable Development Goals – SDGs). Vous verrez cependant au chapitre suivant que ceux-ci n'ont pas été oubliés dans la programmation, lançant notamment des pistes pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Cette année a également été rythmée par l'aboutissement ou le démarrage de vastes projets menés au sein de groupes de travail de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) :

- L'adoption du 2e plan d'action national « Entreprises et Droits humains » par le gouvernement, en avril, est l'aboutissement d'un chantier mené pendant plus de 2 ans au sein du groupe de travail « Responsabilité sociétale » ;
- L'identification de mesures stratégiques, pour peser sur la circularité et la durabilité des achats des autorités fédérales, sont au cœur des préoccupations du groupe de travail « Marchés publics durables » ;
- Le démarrage des travaux pour concevoir un nouveau Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD), comme l'exige la loi avant la fin de chaque législature, relève du mandat du groupe de travail « Stratégie fédérale ».

Vous découvrirez les missions et réalisations de ces différents groupes de travail au chapitre 3 du présent rapport. Vous pourrez de surcroît vous plonger dans les rapports d'activités des Cellules de Développement Durable des services publics fédéraux dans le document de compilation associé à cette publication.

Je vous en souhaite bonne lecture,

Dieter Vander Beke, président de la CIDD

2. Les faits marquants en 2024

Dans ce chapitre, nous vous livrons quelques-unes des principales actions des services publics fédéraux qui ont contribué à un développement durable et qui ont marqué l'année 2024.

2.1. Présidence belge de l'UE : des politiques cohérentes et transformatrices pour un développement durable

Au cours de sa 13e présidence du Conseil de l'Union Européenne, la Belgique n'a pas seulement coordonné le fonctionnement de l'institution mais elle a également mis sur pied plus de 530 réunions informelles et 2000 réunions formelles.

Durant ce semestre, l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD) a déployé, en collaboration avec ses partenaires, plusieurs actions visant à promouvoir le développement durable. Ces initiatives, pertinentes dans le contexte du groupe de travail 'Programme de développement durable à l'horizon 2030' (Working Party on the 2030 Agenda for Sustainable Development), ont pour ambition d'influencer la prochaine législature européenne et de faciliter des politiques de développement durable plus cohérentes et transformatrices.

- **Initiatives au sein du groupe de travail 'Programme de développement durable à l'horizon 2030'**

Le [groupe de travail 'Programme de développement durable à l'horizon 2030'](#) est un groupe de travail préparatoire du Conseil de l'Union européenne, de type *capital-based*, qui dispose d'un large mandat axé sur le suivi du développement durable. Forte de ce mandat, la Belgique a développé trois axes de travail :

- Une approche commune de l'UE dans les forums multilatéraux : Le premier axe était consacré à l'élaboration de messages politiques clés communs de l'UE dans la perspective du '[Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable de 2024](#)'. En outre, la Belgique a également veillé à informer le groupe de travail sur d'autres événements de l'ONU, tels que le '[Sommet du Futur](#)'.
- La cohérence des politiques : L'IFDD a tenté de décloisonner les silos de la politique européenne, en collaborant avec d'autres groupes de travail comme [ENVI](#), [CODEV-PI](#) et [IEI](#). L'importance accordée à la Transition juste, véritable fil conducteur tout au long de la présidence, a culminé en mars 2024 par l'organisation de la '[Conférence européenne pour une transition juste](#)'.
- Les perspectives d'avenir pour la prochaine législature : Dans le cadre du 3^e axe de travail, l'IFDD s'est penché sur la législature à venir, notamment en introduisant la prospective stratégique dans le groupe de travail. Ainsi, la Commission européenne a présenté le '[Strategic foresight rapport 2023](#)', le réseau de prospective stratégique à l'échelle de l'UE et le '[rapport ESPAS](#)'.

- **Lancement d'une 'Voluntary Taskforce'**

L'IFDD a également lancé une 'Voluntary Taskforce' (VTF) dans le but de formuler des recommandations concrètes sur la manière de promouvoir la cohérence des politiques pour le développement durable (Policy coherence for sustainable development - PCSD) au niveau de l'UE. Cette initiative a été accueillie avec enthousiasme. Dix États membres ont participé à cette taskforce en 2024. Ils seront assistés par des expert·es, notamment de l'OCDE.

- **Organisation d'événements sur le thème du développement durable**

Parallèlement aux travaux menés au sein du groupe de travail Agenda 2030, l'IFDD a également lancé d'autres initiatives dans le cadre de la présidence belge. Cela s'est fait principalement par l'intermédiaire d'une association européenne d'échange entre fonctionnaires et expert·es : le Réseau européen de développement durable ([European Sustainable Development Network-ESDN](#)). L'IFDD a par exemple organisé, en collaboration avec l'ESDN, et le Conseil économique et social européen (CESE), la conférence annuelle du réseau : '[Upgrading Europe: Building Transformative Policies to Reach the Sustainable Development Goals](#)'. L'IFDD a par ailleurs été étroitement associé aux travaux du '[VNR Peer Review Workshop](#)' organisés par l'ESDN avec les collègues de la Région wallonne afin de réfléchir à la manière dont les pays peuvent appréhender de manière équitable et qualitative leur rapportage volontaire sur leurs performances nationales en matière de SDG.

La présidence belge s'est conclue par une dernière activité, la Conférence européenne '[En route pour 2030? Réaliser les objectifs de développement durable dans l'UE](#)', organisée par la ministre belge du climat, de l'environnement, du développement durable et du Green Deal, Zakia Khattabi et le commissaire européen à l'Économie, Paolo Gentiloni. Cet événement a appelé les différentes autorités européennes et les parties prenantes, à tous les niveaux, à accélérer leurs actions en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable, et a proposé des pistes pour y parvenir.

Vous découvrirez davantage d'informations sur [l'approche relative au développement durable durant la présidence belge de l'UE](#) sur le site web de l'IFDD.

De très nombreux autres événements ont nourri la présidence belge de l'UE, notamment ceux que les services publics fédéraux (SPF) ont concoctés. Vous en trouverez une évocation dans les rapports d'activités des Cellules de Développement Durable, joints au présent rapport.

2.2. Les appels à l'aide de pays touchés par des situations de crise ne sont pas restés sans réponse

- L'aide de la Belgique à l'Ukraine n'est pas seulement orientée vers son effort de guerre. En 2024, elle a pris des formes diverses. Citons par exemple le programme Be-Relieve pour la reconstruction durable, chapeauté par l'agence Enabel. Celui-ci cible des domaines comme l'énergie et la construction circulaire, la santé et la protection sociale, l'enseignement, le développement de compétences et l'emploi. Le soutien de la Belgique a également pris la forme de financements de programmes destinés à soutenir la population civile.
- Le service B-FAST (Belgian First Aid and Support), administré par le SPF Affaires Etrangères et le SPF Santé publique, s'est mobilisé à de multiples reprises à la demande de pays touchés par des situations de crises. En 2024, il a ainsi fourni assistance au Liban, au Rwanda, à la Pologne, la Tchéquie, la RDC, la République du Congo, l'Égypte, à Mayotte ou encore à Gaza.

Tous les services publics fédéraux ayant œuvré à ces opérations, parmi lesquels la Défense et les Affaires étrangères, ont de la sorte contribué à plusieurs cibles des ODD, notamment la cible 16.6.

2.3. Le climat et l'environnement sont restés au cœur des préoccupations majeures

- En mars, le Conseil des Ministres a approuvé le mécanisme de [suivi de la politique climatique fédérale](#) au travers de feuilles de route, de rapports de progrès et d'un rapport de synthèse ;
- En avril, le Moniteur Belge a publié [l'arrêté royal créant le Conseil scientifique du Climat](#), un organe indépendant composé de 5 à 7 experts et chargé de suivre et évaluer la politique climatique de la Belgique ;
- Depuis septembre, [la Belgique interdit l'exportation de combustibles fossiles très polluants](#), les « dirty diesel », vers les pays en dehors de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE). Essentiellement destinés au continent africain, ces produits contiennent des niveaux trop élevés en soufre, en manganèse et/ou en benzène, nocifs pour la santé et l'environnement ;
- En octobre, la Belgique a participé à la [COP 16 sur la Biodiversité à Cali](#), en Colombie. Les participants ont concentré leurs efforts sur la mise en œuvre et le financement du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming ([Global Biodiversity Framework – GBF](#)), ainsi que sur l'initiative 30X30, par laquelle 196 pays se sont engagés à protéger 30 % des océans et des terres mondiales d'ici 2030 ;
- En novembre, la Belgique a participé à la [COP 29](#), le sommet sur le climat qui s'est tenu à Baku, en Azerbaïdjan, avec comme thème principal le financement climatique des pays en développement.

- En décembre, le [Conseil des Ministres a approuvé l'arrêté royal portant création du Centre d'analyse des risques climatiques et environnementaux](#) (CERAC). La fondation de ce centre est ainsi coulée dans un texte réglementaire. Fondé après les graves inondations qui ont touché la Belgique en 2021, le CERAC a pour but de contribuer à l'amélioration de la résilience de la société belge face aux risques liés au changement climatique, ainsi que, par extension, à toutes les limites planétaires.

Les organisations fédérales impliquées dans ces différentes initiatives ont apporté leur contribution aux ODD 3, 13, 14 et 15.

2.4. La Belgique s'est dotée d'un 2e Plan d'action national « Entreprises et Droits humains »

En avril 2024, le Conseil des ministres a donné son blanc-seing au deuxième [Plan d'action national \(PAN\) « Entreprises et Droits humains »](#) pour la période 2024-2029. Ce plan s'applique :

- D'une part aux entreprises belges opérant en Belgique et/ou à l'étranger ;
- Et d'autre part aux entreprises internationales opérant en Belgique.

Grâce aux actions prévues dans le PAN, ces acteurs sont encouragés et soutenus dans le respect et la promotion des droits humains. Vous trouverez plus d'informations sur le processus d'élaboration et le contenu de ce plan au chapitre 3 du présent rapport.

Ce plan tend à répondre à de multiples enjeux que visent les ODD 1, 3, 5, 8, 10 et 16.

3. Les activités de la CIDD

Dans ce chapitre, nous vous livrons un aperçu des missions, des membres et des activités que la CIDD a réalisées en 2024.

3.1. Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la [loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014](#), et de veiller à leur bon déroulement ;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours ;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD ;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.

3.2. Les membres de la CIDD

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre. Le Bureau fédéral du Plan ainsi que l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et les Institutions publiques de sécurité sociale y sont représentés par un.e observateur/-trice. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure le secrétariat et la présidence.

Le renouvellement du mandat des membres de la CIDD représentant les services publics fédéraux, pour une durée de 5 ans, a été opéré avec la publication de [l'Arrêté royal du 17 mars 2021](#) portant démission et nomination de certains membres. Le mandat des représentants des Régions et Communautés a, quant à lui, été renouvelé avec la publication de [l'Arrêté royal du 7 avril 2023](#).

La composition ci-dessous est la composition officielle à la date du 31 décembre 2024. Les remplaçants terminent les mandats de leurs prédécesseurs.

Président :

Dieter VANDER BEKE.

Secrétaires:

- Marie-Line GABRIEL;
- Cédric VAN DE WALLE.

Membres représentant les SPF, SPP et le ministère de la Défense :

- Arthur NYS, représentant du SPF Chancellerie du Premier ministre ; suppléant.e : -;
- Myriam BOUVEROUX, représentante du SPF Stratégie et Appui ; suppléant : Arvid GLORIEUX ;
- Moussa RADI, représentant du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ; suppléant : Nicolaas BUYCK;
- Sophie DELVAUX, représentante du SPF Intérieur ; suppléant : Vincent MAIRLOT;
- Karine TURLOOT, représentante du SPF Finances ; suppléante : Viviane DE COCQ ;
- Dario SCHOLLAERT, représentant du SPF Mobilité et Transports ; Suppléant.e : - ;

En cours d'année, Brecht VERCRUYSSSE a été désigné pour terminer le mandat de Mr Schollaert.

- Haoua IBRA KAKA, représentante du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; suppléant : Amaury VANDEN HOUWE ;
- Géraldine ELFATHI , représentante du SPF Sécurité sociale ; suppléante Julie DELFORGE ;
- Marielle SMEETS, représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; suppléant : Pol GERITS ;
- Francisco VINCENT, représentant du SPF Justice ; suppléante : Vicky VAN DER LINDEN ;
- Maria Eugenia BARDARO, représentante du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie ; suppléant : Frans VAN LAER ;
- Hannes DE REU, représentant du Ministère de la Défense ; suppléant.e : -;
- Jean-Marc DUBOIS, représentant du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale ; suppléant : Philippe FRINGS ;
- Vinciane DEBROUWER, représentante du SPP Politique scientifique ; suppléante : Maaïke VANCAUWENBERGHE.

Représentant.e.s des gouvernements régionaux et communautaires :

- Bert LELIEVRE et Nancy MATTHYS, représentant.e du gouvernement flamand ;
- Emilie VAN DE WEYER et Achim ARETZ, représentant.e du gouvernement de la Communauté germanophone;

- Natacha ZUINEN et Valentine VAN GAMEREN, représentantes du gouvernement de la Région wallonne ;
- Pierre MOUREAUX et Elie DIAMENT, représentants du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. **En 2024, Pierre Moureaux et Elie Diament ont démissionné et leurs remplaçant.e.s n'ont pas été désigné.e.s officiellement.**
- La Région de Bruxelles-Capitale n'a pas désigné de représentant.e.

En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. La loi prévoit tout au plus 2 vice-président.e.s, un.e dans chaque rôle linguistique. En début d'année, le secrétariat a reçu la candidature de Myriam Bouveroux. Vinciane Debrouwer a quant à elle proposé sa candidature lors de la réunion plénière de mars 2024. Leurs candidatures ont été approuvées à l'unanimité en séance.

Observateurs/-trices :

- Patricia DELBAERE, représentante du Bureau fédéral du Plan;
- Lauren BRUFFAERTS, représentante de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes ;
- Jean-Marc VANDENBERGH et Françoise THIELEMANS, représentant.e. des Institutions publiques de sécurité sociale.

3.3. Les activités de la CIDD

3.3.1. Le Secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD). Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

3.3.2. Les réunions plénières

En 2024, les membres de la CIDD se sont réunis en plénière à cinq reprises : les 8 février, 26 mars, 27 juin, 17 septembre et 17 décembre. Les réunions plénières se sont déroulées en mode hybride dans certains cas. Les points essentiels abordés au cours de ces réunions sont expliqués ci-dessous.

1. Contributions à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

La mise en œuvre des SDG au niveau fédéral a constitué le fil rouge des réunions de la CIDD.

- **Présentation du 12^e rapport du service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale** : Mélanie Joseph et David de Vaal ont présenté le dernier rapport consacré à « La dimension financière de la pauvreté » et publié depuis fin 2023. Il et elle ont expliqué que 13,2 % de la population belge est considérée en risque de pauvreté monétaire (indicateur AROP), et que 18,7 % est à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (indicateur AROPE). Il et elle ont évoqué le risque de pauvreté lié aux revenus, à la hausse du coût de la vie, aux mesures sélectives pour obtenir une aide financière supplémentaire, au surendettement, aux conséquences financières de la digitalisation des services et de l'argent, et au non accès effectif aux droits sociaux. Chaque thématique est assortie de recommandations. Le [rapport sur la dimension financière de la pauvreté](#) est téléchargeable sur le site web du service.
- **Présentation du 3^e NEHAP ((National Environment-Health Action Plan)** : Le [NEHAP3](#) (2023-2029) a été adopté le 8 janvier 2024 dans le cadre de la Conférence Interministérielle Environnement-Santé (CIMES). Il repose sur des actions liées à des enjeux de développement durable. Marielle Smeets en a présenté les grands axes. Huit thématiques sont traitées dans ce plan :
 - La résilience des systèmes de santé ;
 - Le système de santé durable à faible émission de carbone ;
 - La surveillance des moustiques exotiques ;
 - La surveillance d'autres vecteurs de maladies (tiques) ;
 - L'évaluation des risques chimiques – PARC (Partnership for the Assessment of Risks from Chemicals) ;

- Le plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens (NAPED) ;
 - Le plan d'action en cas de fortes chaleur et pics d'ozone ;
 - La formation des professionnels de santé.
- **Présentation d'un metapaper concernant la protection sociale et le changement climatique** : Koen Vleminckx est conseiller général au SPF Sécurité sociale. Il a rédigé un metapaper qui explore dans quelle mesure les politiques du marché du travail et les systèmes de sécurité sociale peuvent protéger les populations et les préparer aux chocs sociaux et économiques résultant du changement climatique. Le thème est très inspirant pour les travaux que la CIDD va entamer avant la fin de l'année en vue de préparer le prochain Plan Fédéral de Développement Durable. Ce metapaper est publié sur le site web du SPF Sécurité sociale : « [Le défi du changement climatique : comment la protection sociale et les mesures en faveur du travail et de l'emploi peuvent-elles soutenir l'adaptation et l'atténuation ?](#) »
 - **Présentation du projet « BiodiversiScape » et la campagne « En mai, tonte à l'arrêt »** : Goele Drijkoningen et Sabine Wallens, de la DG Environnement du SPF Santé publique, ont présenté les actions menées avec la collaboration de 4 partenaires : la SNCB, Infrabel, la Régie des Bâtiments et la Défense, dans le cadre du programme « [BiodiversiScape](#) ». Ce programme vise à restaurer et accroître la biodiversité sur des domaines appartenant à l'Etat fédéral. Elles ont par ailleurs expliqué aux membres de la CIDD solliciter leur collaboration pour relayer l'opération « En mai, tonte à l'arrêt » auprès des bonnes personnes au sein de leurs services respectifs. L'objectif est que les services publics fédéraux donnent l'exemple.
 - **Présentation du CERAC, ses missions, ses analyses et études en cours** : Le Centre d'analyse des risques liés au changement climatique (Cerac) se consacre à l'analyse des risques climatiques et environnementaux à moyen et long termes, tout particulièrement pour ce qui concerne la sécurité et la résilience de la Belgique. Il réalise des analyses indépendantes de risques à l'échelle nationale, ce qui implique d'évaluer le degré d'exposition de la Belgique aux aléas climatiques et environnementaux à moyen et long termes, ainsi que sa vulnérabilité. Cela inclut également l'analyse de l'impact potentiel découlant de la transition nécessaire vers une société plus durable et à basses émissions de carbone. Sur base de ces analyses, le Cerac fournit aux décideurs politiques belges des informations et des recommandations pertinentes. Karim Sheikh Hassan, Directeur adjoint du Cerac, a expliqué aux membres de la CIDD le travail sur la première analyse des risques liés au climat et à la perte de biodiversité en Belgique. Cette initiative répond aux préoccupations exprimées dans la [Stratégie de sécurité nationale](#), en particulier celles concernant le bien-être de la population, la stabilité économique et la nature.

Toutes les infos sont disponibles sur le site www.cerac.be.

- **Présentation des résultats de la 3^e Gap Analysis** : Dans le courant de l'année 2024, l'Institut Fédéral pour le Développement Durable a commandé une 3^e Gap Analysis, afin de poursuivre la démarche initiée en 2017 et 2021. L'étude comporte deux volets :
 - Analyser et évaluer l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) par l'autorité fédérale. Il apparaît que malgré tous les efforts déjà déployés et les objectifs déjà rencontrés, le chemin à parcourir est encore long. Seules 42 % des cibles ont été validées et certaines d'entre elles sont réajustées au fil des ans.
 - Déterminer les effets indirects générés par nos politiques internes et externes sur le développement des autres pays, ce que l'on appelle les spillovers. A cet égard, l'étude fournit une évaluation qualitative des différents types de spillovers de la Belgique. Les analyses existantes identifient des défis majeurs pour réduire les spillovers négatifs. Ces défis ont trait notamment aux impacts environnementaux et sociaux du commerce international, ainsi qu'aux politiques liées aux finances publiques.

Cette [3e Gap Analysis](#) a été confiée au consortium IDEA, IDO et Route 2030. Elle s'est achevée à l'automne 2024 et a été publiée sur le site web de la CIDD.

2. Suivi des instruments de la loi

Les réunions plénières abordent de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

- **Présentation de l'état de la mise en œuvre du Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD)** : Le Bureau Fédéral du Plan, chargé d'une fonction d'évaluation par la loi sur le développement durable, a analysé la mise en œuvre des 239 mesures du PFDD. Début 2024, à mi-parcours du plan, 50% des mesures sont exécutées, 22% sont en préparation, 2% en monitoring, 25% sont restées sans suite et 1% est non documenté. Le Bureau Fédéral du Plan constate que, par rapport à l'année précédente, le gouvernement fédéral a progressé dans la mise en œuvre du plan, mais pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), le prochain PFDD devra être plus ambitieux et les SDG devront servir de guide pour toutes les politiques.
- **Présentation du nouveau rapport fédéral DD** : Intitulé « [Réaliser les SDG d'ici 2030 : le temps presse](#) », le rapport fédéral sur le développement durable 2024 évalue les progrès de notre pays vers les 17 SDG. Le Bureau Fédéral du Plan a examiné l'évolution de 51 indicateurs de développement durable. Elle montre que si les tendances actuelles se poursuivent, la Belgique n'atteindra que moins d'un tiers de ces objectifs d'ici 2030.
 - Pour les 26 indicateurs avec une cible, 7 devraient l'atteindre en prolongeant les tendances actuelles, tandis que 19 ne devraient pas l'atteindre.

- Pour les 25 indicateurs sans cible, 9 évoluent dans la direction de leur objectif entre 2000 et 2022, tandis que 2 évoluent en sens contraire. Pour les 14 indicateurs restants, l'évolution est stable ou fluctue. Le rapport de février 2024 sur les [Indicateurs de développement durable](#) est disponible sur www.indicators.be.
 - **Approbation de la note d'orientation du Groupe de travail « Stratégie fédérale »** : La loi DD stipule que le nouveau gouvernement dispose d'un délai de 12 mois après son installation pour adopter un nouveau PFDD. Pour respecter ce calendrier, le Groupe de travail « Stratégie fédérale » de la CIDD a donc été relancé. Après plusieurs réunions auxquelles ont participé des représentants des services publics fédéraux, celui-ci a produit une note d'orientation pour fixer le processus d'élaboration du prochain plan et son contenu. Il a été décidé de lancer la première phase : élaborer une note identifiant les enjeux sociétaux auxquels le prochain Plan fédéral de développement durable doit répondre. Avant d'élaborer des actions concrètes, la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) souhaite en effet une validation politique des principaux enjeux sociétaux à approfondir. Voir le rapport d'activités 2024 du Groupe de travail « Stratégie fédérale » ci-dessous.
- ### 3. Autres initiatives
- **Le développement durable au cœur de la Présidence belge de l'UE** : Le programme de travail du groupe préparatoire du Conseil de l'UE en charge de suivre les dossiers liés à l'Agenda 2030 a été dévoilé en début d'année aux membres de la CIDD. Celui-ci reposait sur 3 axes :
 - Une approche commune dans les forums multilatéraux : Il s'agit de préparer les messages politiques clés pour le HLPF du 8 au 13 juillet 2024, d'améliorer la cohérence des politiques avec le WP CODEV-PI et le WP IEI (Global&CC), et de suivre et contribuer au processus préparatoire du Sommet des Nations Unies sur le futur (22-23 septembre 2024) avec le WP CONUN ;
 - Une approche cohérente : Pour ce qui concerne la cohérence des politiques pour le développement durable, il s'agit de monitorer les efforts existants relatifs à la PCSD et d'améliorer la connaissance et la compréhension de la PCSD. Pour ce qui concerne les politiques transformatives, les objectifs sont d'aborder les tendances à long terme et leurs effets sur les ODD (ex. Rapport de prospective stratégique), de travailler sur des points d'entrée clés pour exploiter les interconnexions (ex. Transition juste) et d'organiser la Conférence ESDN des 5 et 6 juin 2024 ;
 - Un nouveau cycle législatif : Saisir l'occasion de la prochaine législature européenne pour renouveler notre contribution, pour suivre le travail sur l'intégration des ODD au cœur de l'agenda politique de l'UE et utiliser l'EUVR pour identifier les lacunes et alimenter le débat.

- **L'organisation responsable de la Présidence belge de l'UE :** Divers outils ont été conçus pour tendre vers une organisation responsable de la présidence. Le Groupe Politique (SGP) de la Task Force EU2024 qui chapeautait la coordination de la présidence belge a approuvé en 2023 la [Charte durabilité](#). Ce document a été préparé à la demande des Affaires étrangères dans un groupe de travail spécifique et a été présenté au Groupe Opérationnel de la Task Force EU2024. La Charte contient des engagements obligatoires et des recommandations. Il n'y a cependant pas eu d'accord sur un mécanisme de rapportage. L'IFDD a mis au point des outils pouvant servir de checklist lors de la préparation des événements. Il s'agit soit d'une checklist en format excel (qui ne permet pas l'obtention d'un score), soit du formulaire web de l'outil en ligne <https://evenementdurable.belgium.be/fr>.
- **L'avenir de l'IFDD :** Lors des discussions budgétaires qui ont eu lieu fin 2023, l'IFDD a bénéficié d'un élargissement de son financement, ce qui lui permettra de renforcer l'équipe existante et de créer un nouveau pôle qui développera une expertise sur les matières premières critiques.
- **La stratégie climatique de la Défense :** Hannes De Reu, qui représente la Défense au sein de la CIDD, a informé les autres membres que la [stratégie climatique](#) portée par son Ministère est disponible sur son site web.
- **L'appel à projet Science4Policy de Belspo :** Belspo a ouvert un nouveau programme de recherche appelé « Policy4Science & Science4Policy ». L'appel à projets lié au volet Science4Policy a été lancé le 25 juin. Les projets visent à obtenir un soutien universitaire pour renforcer les capacités analytiques au sein des ministères fédéraux ou pour fournir des preuves scientifiques en appui à la politique fédérale. Maaïke Vancauwenberghe, Emma Moerman et Chloé Rogiers ont présenté aux membres de la CIDD les thématiques et mécanismes de cet appel à projets.

3.3.3. Les groupes de travail

A. Le GT Marchés publics durables

Missions

Plus d'infos sur les [missions du GT « Marchés publics durables »](#) sur le site de la CIDD.

Activités en 2024

1) Travaux du Groupe de travail « Marchés publics socialement responsables (durables) » de la CIDD

Le Groupe de travail s'est réuni le 12 avril 2024 pour parler de la future réglementation européenne pertinente pour des marchés publics écologiques et durables (cf. point 2 ci-dessous) et de l'organisation concernant le *Procurement Monitor Report* européen (cf. point 3 ci-dessous).

Par ailleurs, fin décembre 2024, les travaux préparatoires relatifs à l'organisation des révisions des directives européennes relatives aux marchés publics ont débuté.

2) Développements européens dans le cadre des achats durables

Le 28 février 2024, la DG Environnement de la Commission européenne a donné des explications quant à la réglementation européenne relative aux marchés publics écologiques et durables. Plusieurs experts des niveaux fédéral et régional ont assisté à la concertation.

L'un des points concernait le futur mandat du *GPP Advisory Group*, principalement en vue de l'élaboration des futurs actes délégués et actes d'exécution par la Commission européenne. Ce groupe, qui rassemble des représentants des 27 États membres, a été institué en 2006 avec pour objectif premier de promouvoir les *Green Public Procurement* (GPP) au sein de l'UE. Dans ce cadre, la Commission européenne (CE) évalue le cadre réglementaire en vigueur (principalement en ce qui concerne les *voluntary and mandatory* GPP) et les (futurs) travaux du GPP Advisory Group.

La Commission a demandé à des experts issus des différents États membres de transmettre leur feedback sur la discussion européenne du 28 février 2024. Les représentants de la Flandre, de Bruxelles Environnement, du Service Public de Wallonie et de l'IFDD qui étaient présents lors de la réunion, ont rassemblé leurs arguments de manière informelle, et les ont transmis à la Commission européenne le 5 mars.

En outre, la Commission européenne a annoncé une révision des directives relatives aux marchés publics. Fin décembre 2024, le SPF Chancellerie et l'IFDD ont amorcé les travaux préparatoires destinés à identifier les organes appropriés qui pourraient contribuer à la consultation publique préalable.

3) Organisation relative au *Procurement Monitor Report* européen

Le Comité de la gouvernance des marchés publics et des concessions s'est réuni le 29 mars 2024 dans le but de rédiger la contribution belge au *Procurement Monitoring Report Template. In view of the Member States' reporting process under the Directives 2014/23/EU, 2014/24/EU and 2014/25/EU*. Ces dernières années, c'est le Groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD qui s'est chargé de coordonner le chapitre « strategic procurement » dans les deux premières versions du rapport. Le Comité assurera désormais la coordination du rapport 2024.

4) Missions d'études sur les achats durables au sein des autorités fédérales

En 2023, les cellules stratégiques de la ministre de la Fonction publique et de la ministre du Développement durable ont lancé deux études avec pour objectif d'identifier et de formuler des recommandations stratégiques sur :

1. la circularité des achats des autorités fédérales ;
2. l'impact écologique et sociétal de l'utilisation de matériel ICT acheté ou loué par les autorités fédérales.

Plusieurs départements fédéraux ont pris part aux deux études. La première étude a débouché sur une série de 36 mesures stratégiques, dont sept prioritaires. La seconde a généré huit recommandations stratégiques.

Les études et les différentes recommandations stratégiques ont été finalisées en octobre 2024.

5) Formations autour des achats durables

En 2023, le Groupe de travail achats durables de la CIDD a examiné quelles initiatives de formation et événements avaient été organisés au cours des dernières années autour du thème des achats durables aux niveaux fédéral, régional et local. Les résultats de cette [étude révèlent que le nombre d'événements organisés autour des achats durables est en forte hausse en Belgique depuis 2011](#).

Les trois régions disposent de services de support ou de helpdesks qui viennent en aide aux acheteurs afin qu'ils intègrent des critères durables dans les marchés publics. Si le niveau fédéral ne dispose pas encore de ce type de support, il propose toutefois une formation plus globale autour des achats durables par le biais de l'IFDD (développement et achats durables) et du SPF Sécurité sociale (pour le volet relatif au dumping social) dans le cadre du trajet de base pour acheteurs fédéraux proposé par l'IFA. Ces formations se sont déroulées les 21 et 28 mars 2024 ainsi que les 11 et 14 octobre 2024 et avaient pour objet de faire toute la lumière sur la politique et la réglementation en matière d'achats durables, tout en abordant les instruments à disposition en matière d'achats socialement responsables, respectueux de l'environnement et innovants.

6) **Marchés publics et Human Rights due diligence**

Le Plan fédéral de développement durable mentionne à la section 3.2.6 l'étude des possibilités d'intégrer la « Human Rights due diligence » dans les marchés publics et les partenariats public-privé. L'IFDD a pris deux initiatives en ce sens :

- a) En 2024, un soutien supplémentaire a été apporté au développement d'un programme « Low Emissions Vehicle » (LEV) par Electronics Watch, pour les années 2022, 2023 et 2024. Cette initiative s'inscrit également dans le cadre de la Circulaire fédérale 307 septies - Acquisition (achat, location-vente, location et leasing) de véhicules propres (zéro émissions) immatriculés en Belgique. L'article 7 de cette Circulaire précise que « l'objectif est de parvenir à une transparence suffisante de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des batteries pour l'acquisition de voitures pour le gouvernement fédéral. » En 2022, le comité de pilotage du programme (LEV) a recueilli des données auprès des principaux acheteurs gouvernementaux européens. En 2023, une enquête a été menée auprès des fournisseurs de véhicules et un dialogue a été entrepris. En 2024 et 2025, Electronics Watch se chargera de poursuivre le programme en toute indépendance.
- b) En outre, sur la base des travaux du *Circulair and Fair ICT Pact*, l'IFDD, en collaboration avec Rijkswaterstraat (le ministère des infrastructures et de la gestion de l'eau des Pays-Bas), a poursuivi la mise en œuvre du Groupe de travail « Transparence ICT ». Le réseau rassemble des acheteurs et des décideurs politiques de Belgique, des Pays-Bas, de Norvège, d'Espagne, de Suisse, d'Italie, de Suède, d'Autriche, de Finlande, du Royaume-Uni et des États-Unis.

7) **Instruments achats durables**

Les acheteurs professionnels peuvent s'appuyer sur le [Guide des achats durables](#) pour y trouver des indications sur la manière de rendre leurs marchés publics circulaires, innovants, respectueux de l'environnement et socialement responsables. En plus de donner des informations quant à la réglementation et à la politique en vigueur, le guide consigne des bonnes pratiques, des exemples de cahiers spéciaux des charges, des labels, des critères et des clauses. Le guide contient également de nombreuses fiches rassemblées par groupe de produits, qui doivent aider les acheteurs à préparer leur cahier spécial des charges. L'intérêt pour ces fiches d'information est manifeste, en attestent les 1 874 téléchargements effectués entre le 1^{er} décembre 2023 et le 1^{er} décembre 2024.

En 2023, l'IFDD a participé à une étude sur la liste d'urgence en collaboration avec le SPF Stratégie et Appui (BOSA). Cette étude visait à classer par ordre de priorité les produits et services fréquemment achetés par les autorités fédérales et qui revêtent une importance particulière en matière de responsabilité sociétale. Sur cette base, une quarantaine de catégories hautement prioritaires en matière de développement durable ont été arrêtées. La publication de l'étude est disponible [ici](#).

En 2024, les premières fiches d'information des produits classés hautement prioritaires dans cette étude d'urgence ont été publiées sur www.guidedesachatsdurables.be/fr. Au total, 19 nouvelles fiches ont été élaborées.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur <https://www.guidedesachatsdurables.be/fr/liste-durgence-2023>.

B. Le GT Responsabilité Sociétale (RSO/ISR)

Missions

Plus d'infos sur les [missions du GT « Responsabilité sociétale »](#) sur le site de la CIDD.

Activités en 2024

Après avoir finalisé le projet de 2e Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains », le Groupe de travail « Responsabilité sociétale » de la CIDD l'a soumis au gouvernement pour délibération et adoption.

Plusieurs mois de délibérations politiques ont été nécessaires pour que le [2e PAN « Entreprises et droits humains » 2024-2029](#) soit finalement adopté en Conseil des ministres en avril 2024.

Ce plan d'action constitue un outil stratégique essentiel qui

- d'une part, structure, guide et facilite la traduction des UNGPs (United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights – Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et droits humains) en projets concrets et,
- d'autre part, contribue de manière effective à l'ancrage de la responsabilité sociétale dans les activités des entreprises et organisations belges actives sur le territoire national et/ou international.

Après ce moment charnière, les travaux du GT RS ont été mis en veille le reste de l'année 2024.

Pour rappel, en 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a avalisé à l'unanimité les [«Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et droits humains»](#). Il s'agit des principes directeurs pour les États et les entreprises. Ces principes sont répartis dans trois piliers :

- I. l'obligation de l'État de protéger les droits humains;
- II. la responsabilité des entreprises de respecter les droits humains;
- III. la remédiation pour les victimes en cas d'infraction et l'accès à des voies de recours efficaces.

Sous l'impulsion de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, la Belgique s'est alors lancée dans le développement d'un plan d'action national "Entreprises et Droits de l'Homme", emboitant ainsi le pas à nos pays voisins ainsi qu'à d'autres pays européens. Depuis juillet 2017, la Belgique dispose donc d'un [1^{er} PAN « Entreprises et les Droits de l'Homme »](#) élaboré en concertation avec les parties prenantes. Les travaux d'élaboration de ce 1^{er} PAN "Entreprises et Droits de l'Homme" se sont déroulés dans le cadre du [GT Responsabilité sociétale](#) de la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD), à la demande et en collaboration avec le CoorMulti 'Droits de l'Homme', l'organe de coordination de la politique internationale des droits de l'homme du SPF Affaires étrangères. Le PAN "Entreprises et Droits de l'Homme" a été élaboré sous la coprésidence de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) et du SPF Affaires étrangères. Les actions du PAN ont toutes été mises en œuvre entre-temps. La brochure « [Coup de projecteur sur le plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme »](#) » donne un aperçu des actions, des acteurs impliqués, des thématiques concernées ainsi que des principaux produits de la mise en œuvre de ce plan.

C. Le GT Stratégie fédérale

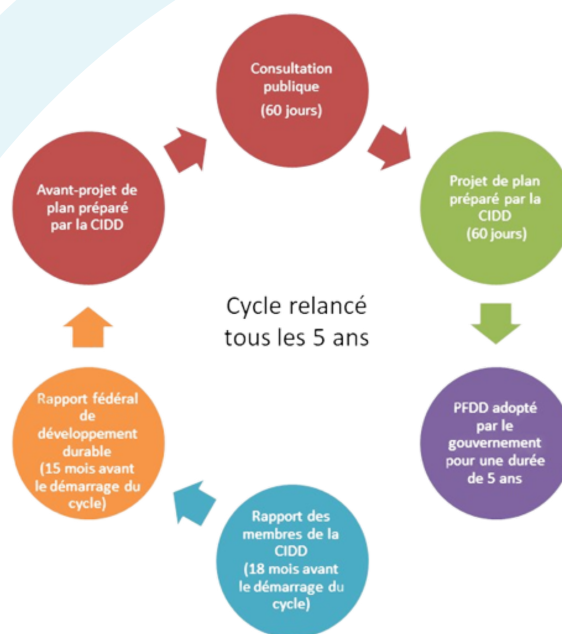
Missions

Plus d'infos sur les [missions du GT « Stratégie fédérale »](#) sur le site de la CIDD.

Activités en 2024

Après s'être concentré sur des projets plus ponctuels en 2023, le Groupe de travail (GT) « Stratégie fédérale » s'est réuni en 2024 pour lancer le processus d'élaboration d'un nouveau Plan fédéral de développement durable (PFDD). Avec les élections fédérales de juin 2024, le compte à rebours a en effet été enclenché, comme le veut la [loi du 5 mai 1997](#). Celle-ci prévoit l'adoption d'un nouveau plan au plus tard 1 an après l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement. Il convient donc, pour le GT, dont c'est la mission, de déterminer le processus et le contenu du prochain plan.

Le cycle d'élaboration du Plan fédéral de développement durable (PFDD)



A cette fin, le Groupe de travail a tenu une première réunion du groupe de travail le 13/06. Elle a débuté par une présentation des résultats préliminaires de la [3^e gap analysis](#) en cours de rédaction par un consortium de chercheurs. Ensuite, les contours d'une note d'orientation concernant la préparation du Plan ont été discutés.

Conscient de la nécessité de tenir compte des évaluations des plans antérieurs et des résultats des négociations gouvernementales, les membres du Groupe de travail ont choisi une approche prudente sans trop s'avancer dans les préparatifs. Ils ont débuté par une identification des principaux défis sociétaux à adresser au niveau politique, afin d'obtenir sa validation. Ensuite seulement des propositions d'actions seront rédigées pour élaborer l'avant-projet de Plan et suivre le processus tel que prévu par la loi.

Cette approche a été coulée dans la note d'orientation de préparation du prochain plan présentée lors de la réunion plénière de la CIDD du 27/06. Conformément au processus concerté au sein du GT, un courrier a été envoyé le 12/07 à l'attention des présidents des comités de direction des SPF en vue d'identifier ces principaux enjeux sociétaux d'ici au 13/09.

Durant cette période, 8 services publics fédéraux sur 14 ont fourni une contribution, ainsi qu'une autre organisation fédérale membre de la CIDD :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre,
- SPF Stratégie et Appui, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement,
- SPF Intérieur,
- SPF Mobilité et Transports,
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale,
- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement,
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie,
- SPP Politique scientifique,
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Sur base de ces contributions, une deuxième réunion du groupe de travail s'est tenue le 19/09. Les experts des SPF ont débattu des principaux enjeux sociétaux identifiés et des regroupements ont été recherchés. Le Président du groupe de travail a ensuite formulé une proposition de synthèse sur base des discussions et des fiches reçues, demandant aux participants de la compléter si nécessaire. Suite aux réactions reçues, une nouvelle réunion du groupe de travail s'est tenue le 28/11. Cette réunion a permis d'affiner les regroupements, clarifier les champs couverts par les thèmes et veiller à l'exhaustivité des enjeux repris. Ce résultat a été transcrit dans une note de synthèse, commentée par les experts jusqu'au 13/12. Le consensus étant acquis au sein du Groupe de travail, elle a été envoyée à la CIDD plénière du 17/12 pour approbation.

Les thèmes suivants ressortent comme prioritaires pour les membres de la CIDD :

- **Gouvernance** : les administrations fédérales s'organisent de façon à prévenir, limiter et s'adapter aux risques (Climat, épidémie, etc.) tout en assurant une cohérence entre les différentes politiques publiques. Elles garantissent l'exercice effectif des droits humains et notamment l'accès aux services publics (y compris numériques) de façon à renforcer leur légitimité et lutter contre l'augmentation des tensions envers l'autorité publique. Elles préparent les politiques publiques sur base des données probantes, veillent à la cybersécurité et encadrent le développement de l'intelligence artificielle pour faire face à la désinformation et au risque de déni démocratique.
- **International** : le contexte géopolitique sous tension incite à la prise en compte de nouveaux risques et renforcement des capacités que ce soit en terme de sécurité ou d'adaptation aux risques. Par ailleurs des enjeux tels que l'énergie ou les chaînes d'approvisionnement sont transfrontaliers et nécessitent des coordinations supranationales. Enfin, ces coopérations internationales veillent à prendre en compte l'importance d'une transition juste qui ne laisse personne sur le côté.
- **Modèles économiques innovants** : les modes de consommation et de production sont transformés pour tenir compte des droits humains et des limites planétaires tout au long des chaînes de valeurs (dont les ressources au travers de l'économie circulaire par ex.). Ceci renforcera la compétitivité, l'autonomie stratégique et la résilience. La créativité, l'entrepreneuriat et les investissements (notamment dans les systèmes énergétiques) sont stimulés. Les normes de produits et le contrôle de l'application des règles accompagnent ces transformations et protègent le consommateur.
- **Emploi** : le dynamisme économique s'appuie sur un marché du travail qui développe une vision prospective des besoins en compétence (notamment dans les métiers émergents liés aux innovations technologiques durables), adresse les causes multiples des emplois vacants et lève les barrières à l'accès à l'emploi. Cette dynamique veille aux conditions d'un travail décent (y compris la santé au travail) et contribue à la cohésion sociale.
- **Santé** : un système de santé résilient veille à un système de soins de qualité (accès, etc.) mais aussi à adresser les déterminants de la santé, soit des facteurs qui influencent directement la santé humaine qu'ils soient économiques (conditions de travail, offre commerciale etc.), sociaux (inclusion, mode de vie etc.) ou environnementaux (qualité de l'air, de l'eau etc.).

- Financement : la transformation vers un développement durable nécessite une réorientation des moyens financiers, qu'ils soient publics ou privés. Une variété d'instruments (fiscalité, fonds européens etc.) peut être mobilisée pour répondre aux besoins sociétaux.
- Alimentation : notre système alimentaire subi des pressions croissantes. D'une part, des crises environnementales qui réduisent les volumes de productions et, d'autre part, d'une croissance démographique et de l'évolution de nos habitudes alimentaires qui augmentent la demandes de produits alimentaires. En outre, l'offre alimentaire actuelle ne favorise pas des habitudes alimentaires saines et équilibrées, ce qui contribue à la prévalence de la surcharge pondérale, de l'obésité et des maladies non transmissibles qui font peser une charge très lourde sur le système de soins de santé.
- Mobilité : les impacts de nos modes de déplacements sont tant économiques (création d'emploi etc.) que sociaux (accessibilité, sécurité etc.) et environnementaux (efficacité énergétique, pollutions, morcellement du territoire etc.). L'offre de transport multimodale et partagée intègre ces défis.
- [Logement : l'accès à un logement de qualité constitue une étape primordiale dans un processus d'intégration sociale].

4. La politique des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

4.1. Le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD)

Le gouvernement fédéral a approuvé le [Plan Fédéral de Développement Durable](#) (PFDD) le 1^{er} octobre 2021. Ce plan contient des actions en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (Sustainable Development Goals) et de la Vision à long terme.

Il s'agit autant de lignes directrices applicables à tous les départements fédéraux que d'actions de coopération entre certains d'entre eux, en vue de développer des politiques transversales couvrant à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Un PFDD → 239 mesures

Afin de mettre en place un système de monitoring efficace du PFDD, la Task Force Développement Durable du Bureau Fédéral du Plan et l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) ont mis au point une méthodologie et un tableau de suivi dans lequel les actions sont découpées en mesures. Ainsi, par exemple, l'action qui vise à lancer un projet pilote de double affichage du prix des produits énergivores (page 66) :

En lien avec la réglementation sur l'efficacité énergétique des produits, et notamment l'étiquette harmonisée énergie, il s'agit de promouvoir les produits moins énergivores, possiblement plus chers à l'achat, mais dont le coût annuel de consommation (électricité et eau p.ex.) est généralement plus faible. L'objectif est de faciliter le choix du consommateur en l'informant du coût total annuel moyen lié à l'utilisation des produits énergivores et de l'inciter de la sorte à faire des choix d'achat « plus durables ».

Dans le tableau de suivi, cette action est subdivisée en 3 mesures :

- mettre en oeuvre le nouvel étiquetage énergétique;
- veiller à la mise à jour de tous les produits énergivores mis sur le marché dans une base de données européenne ;
- lancer une campagne d'information afin d'informer les consommateurs des changements apportés à l'étiquetage des produits énergivores ;

Au final, pour l'ensemble des actions, cet exercice a donné lieu à une liste de 239 mesures auxquelles les services publics fédéraux se sont engagés à contribuer.

Le PFDD et les SDGs

Le Plan Fédéral de Développement Durable contient deux grandes sections :

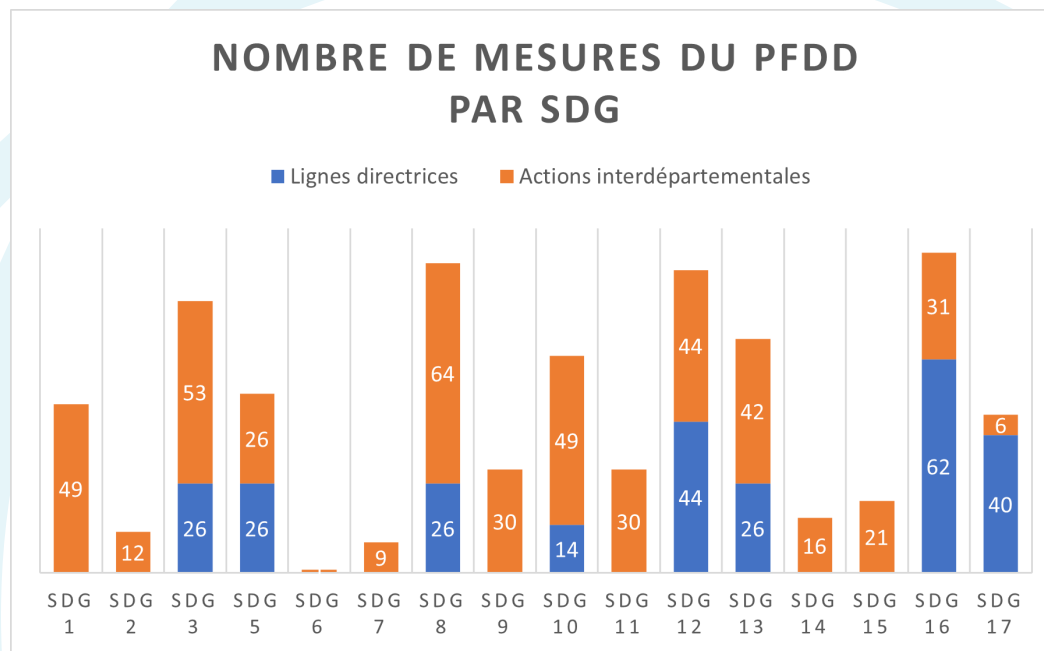
- D'une part, les lignes directrices. Elles concernent les actions que tous les services publics et services de programmation fédéraux sont tenus de mettre en oeuvre. Trois thèmes ont été retenus :
 1. Accélérer la mise en œuvre des ODD, autrement dit, des SDGs ;
 2. Assurer la cohérence des politiques ;
 3. Renforcer le rôle d'exemple de l'Etat.

Dans le tableau de suivi, les lignes directrices ont été subdivisées en 77 mesures.

- D'autre part, les actions interdépartementales. Elles, seront réalisées grâce à des collaborations entre services publics fédéraux, et parfois d'autres institutions fédérales. Durant le processus d'élaboration du PFDD, le dialogue avec les parties prenantes et la consultation publique ont permis de choisir six thématiques qui chapeautent les actions transversales :
 1. Ne laisser personne de côté ;
 2. Renforcer la résilience face aux risques ;
 3. Transformer l'économie belge ;
 4. Changer de modèle de mobilité ;
 5. Financement ;
 6. International.

Dans le tableau de suivi, les actions interdépartementales ont été subdivisées en 162 mesures.

Le graphique ci-dessous montre un aperçu **quantitatif** du nombre de mesures (lignes directrices + actions interdépartementales) du PFDD par SDG, sachant que la plupart des mesures contribuent à plusieurs SDG en même temps.

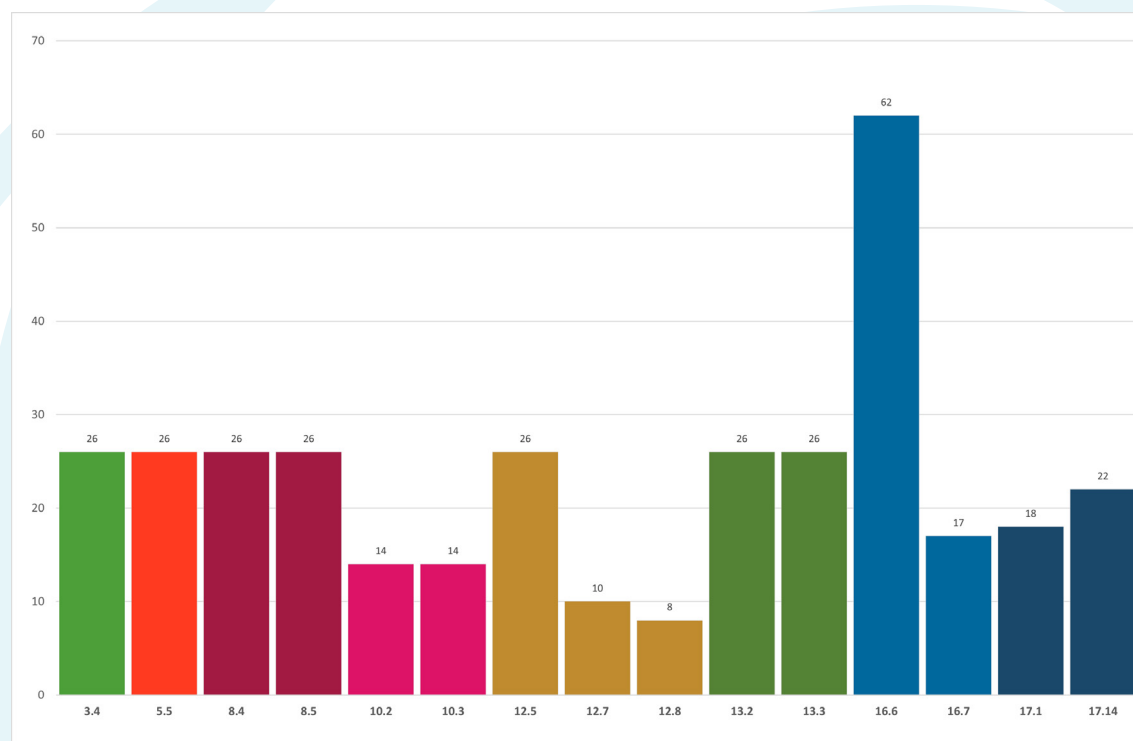


Source : www.developpementdurable.be



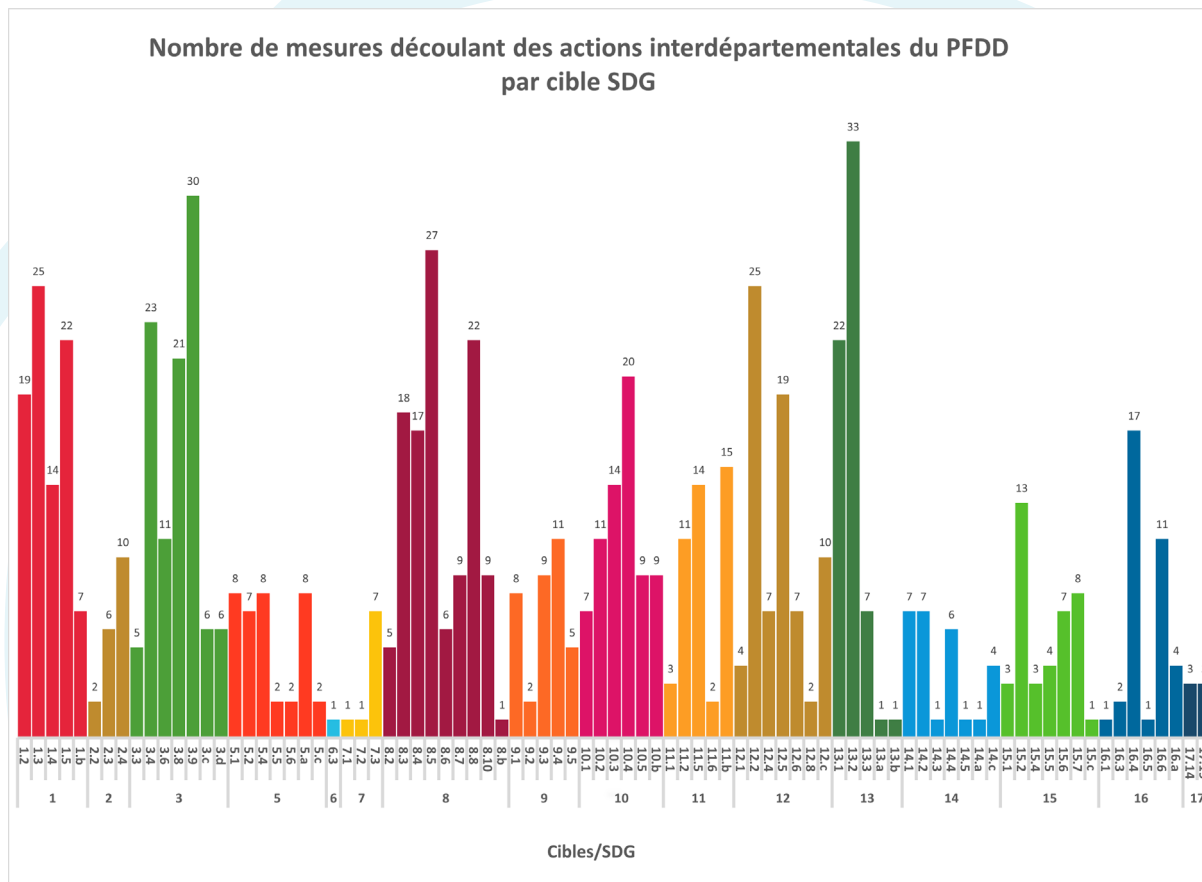
Les deux graphiques ci-dessous offrent un aperçu **quantitatif** de la contribution des mesures du PFDD aux cibles SDG, sachant que la plupart des mesures contribuent à plusieurs cibles en même temps.

Nombre de mesures découlant des lignes directrices du PFDD par cible SDG



Source : www.developpementdurable.be

Nombre de mesures découlant des actions interdépartementales du PFDD par cible SDG



Source : www.developpementdurable.be

Etat des lieux de la mise en œuvre du PFDD en 2024

1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration et de mise en œuvre du PFDD

- SPF Chancellerie du Premier ministre :

La stratégie de la Chancellerie repose sur neuf enjeux qui ont un impact sociétal, environnemental, économique et éthique. Plusieurs de ces enjeux sont intrinsèquement liés au développement durable (voir page 5) :

https://chancellerie.belgium.be/sites/default/files/_plan_strategique_2022-2024.def.pdf.

- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement :

Le SPF Affaires étrangères adopte une approche stratégique globale en matière d'intégration et de mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable (PFDD), telle qu'exposée dans le Plan stratégique 2021-2024. Ce plan fixe deux objectifs clés, à savoir : la promotion d'un monde juste, sûr et durable, et l'optimisation de la structure organisationnelle ainsi que des processus et instruments de travail axés sur l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Dans le plan d'action DD 2024, chaque action est liée à des mesures du PFDD et aux ODD.

Par ailleurs, le développement durable est explicitement défini comme la « boussole » pour la politique étrangère dans l'exposé d'orientation politique de la ministre Lahbib. Ce document énonce des objectifs concrets, dont la réalisation de plusieurs ODD. Dans son exposé d'orientation politique, la ministre Gennez fait référence au Sommet sur les ODD et à la nécessité de déployer des moyens et réformes supplémentaires.

Les ODD sont ainsi principalement utilisés pour donner une orientation et fournir un ensemble de principes qui sont intégrés dans tous les projets et programmes belges dans les pays partenaires : cet engagement est également repris dans la Stratégie de sécurité nationale. (...)

Les objectifs de développement durable ont également été repris dans le CSK (Cadre stratégique/Strategisch Kader) approuvé par le comité de direction en décembre 2024. Ce document interne formera la base du dialogue mené avec le nouveau Ministre en vue de la rédaction d'un nouveau Plan stratégique pour la prochaine législature. Il servira de guide, aussi bien dans la contribution aux notes politiques que dans l'élaboration des objectifs opérationnels pour les années à venir.

- SPF Intérieur :

En terme de rapportage, les actions du PFDD sont suivies par le correspondant DDO une fois par an, lors du rapportage annuel. Cependant, en 2024, l'ensemble des plans fédéraux ont été regroupés eu sein de la Cellule (stratégique) Corporate IBZ, directement sous la direction de la Présidente du Comité de Direction, afin de les centraliser.

- SPF Mobilité et Transports :

Le PFDD occupe une place prépondérante au sein de notre SPF car il aborde toutes les thématiques des autres Plans fédéraux. Il renforce dès lors « la collaboration durabilité » transversale au sein de notre SPF mise en œuvre depuis plusieurs années.

- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale :

Le SPF Emploi a participé à l'élaboration du dernier Plan Fédéral Développement Durable PFDD, adopté par le gouvernement en octobre 2021, comme le prévoit la loi développement durable (art.6). Ce plan fédéral fait l'objet d'une analyse complète et régulière au sein des services du Président, grâce au document de monitoring réalisé et soumis par l'IFDD.

Ce document permet d'une part de déterminer les administrations du SPF Emploi, compétentes pour chaque mesure reprise dans le PFDD, d'autre part les SPF/SPP et organisations avec lesquels le SPF Emploi peut collaborer pour mettre en œuvre ces mesures.

Ce monitoring permet d'établir un état de lieu de ce qui a déjà été accompli et surtout de déterminer les mesures sur lesquelles les experts peuvent agir dans les prochains mois. Concrètement le suivi et l'état d'avancement des mesures est assuré par les experts du SPF Emploi, accompagnés par les coordinateurs qualité, et ensuite validé par chaque Directeur général compétent pour la mesure. Actuellement, les actions du PFDD auxquelles contribue le SPF Emploi ne sont pas reprises dans son plan stratégique et opérationnel, cependant ces actions ont bien été identifiées comme relevant de la politique développement durable du SPF Emploi.

- SPF Sécurité sociale :

La cellule DD travaille au suivi du PFDD selon la méthode de travail suivante : un fichier Excel récapitulatif reprenant les lignes directrices et les actions interdépartementales liées à notre SPF a été élaboré. Le rapportage est effectué fin d'année mais le fichier de suivi est en accès libre toute l'année.

Ce fichier Excel interne (accessible à tous et géré par la coordinatrice DD) a été créé afin de simplifier le suivi (pour les experts de notre SPF, mais aussi pour la cellule DD lors du monitoring pour la CIDD) et afin de pouvoir communiquer plus facilement avec les responsables des actions de ce plan.

Une présentation du rapportage 2023 a été fait auprès du Comité de direction en avril 2024 afin de mettre en avant l'impact du PFDD sur le SPF, faire un état des lieux et mettre en avant les problèmes rencontrés et comment les résoudre. La volonté est d'intégrer les actions du PFDD également dans les différents plans opérationnels et de faire les liens nécessaires avec les autres plans thématiques. Dans un souci de rapportage utile et efficace, il est réfléchi à l'élaboration d'un fichier de rapportage commun aux autres plans (réflexion à relancer en 2025).

- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :

Le SPF est engagé dans le politique de Développement durable. Ainsi notamment il y a lieu de relever : (...)

- *Le monitoring et le reporting des actions du PFDD et des actions en faveur des ODD, notamment via le Réseau DDO et le réseau « One World, One Health ». **Le Conseiller stratégie DD collabore directement avec les Conseillers stratégiques des différentes DG et est intégré à l'équipe de la personne en charge de la Stratégie pour le SPF.** (...).*

Dans son projet de plan stratégique 2022-2024, notre SPF s'engage, dans le cadre de ses compétences et moyens, à participer à la rédaction et/ou mise en œuvre des autres plans fédéraux/nationaux. Pour mener cette tâche, nous veillons à établir de plus en plus de liens entre les plans et notamment avec le Plan fédéral de développement durable. Le SPF affirme sa volonté de participer proactivement à une politique transversale de développement durable et ce notamment via l'exécution des mesures du Plan fédéral de développement durable confiées au SPF ainsi que par la réalisation des objectifs de la Vision à Long Terme et des ODD dans le cadre de ses missions et de ses activités. Ce projet de Plan stratégique comprend également un plan de communication, ainsi que les mesures en matière de gestion durable du service. Courant 2024, le travail d'élaboration d'un nouveau plan stratégique a été lancé.

- SPF Justice :

Le plan stratégique et, par extension, le plan opérationnel du SPF Justice contiennent des objectifs politiques (projets) dans le cadre de nos objectifs stratégiques.

Les projets qui atteignent un objectif des ODD en tant que projets qui doivent être inclus dans le plan d'action pour le développement durable sont inclus dans un outil de suivi dans le plan opérationnel et mis en œuvre au sein de l'organisation.

L'outil de suivi des projets (Project Follow-up Center) sera mis à disposition de tous les porteurs de projets et du service DD à l'horizon 2024/2025 afin de renforcer la rationalisation stratégique entre les deux services.

- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie :

Le suivi et la coordination de la mise en œuvre des actions du Plan Fédéral de Développement durable (PFDD) au SPF Economie est assurée par la Cellule DD.

Le SPF Economie adopte une approche intégrée pour mettre en œuvre le PFDD. Les contributions au PFDD sont clairement identifiées comme relevant de la politique de développement durable, et s'inscrivent dans une vision stratégique cohérente. Les actions de ce plan sont incluses dans le PADD du SPF Economie, garantissant leur alignement avec les objectifs opérationnels.

- Ministère de la Défense :

La Défense joue un rôle actif dans le PFDD en contribuant à différentes actions. Le PFDD et le suivi de ses actions est ancré dans le Plan d'entreprise de la Défense 2023-2026. Cette approche assure que la Défense, compte-tenu de ses caractéristiques spécifiques, contribue de manière efficace à la réalisation du PFDD. Le coordinateur DD se charge de la coordination et du suivi des initiatives concernées.

- SPP Intégration sociale :

Les actions du PFDD auxquelles le SPP contribue ne sont pas reprises dans son plan stratégique ou dans son plan opérationnel. Le suivi de ces actions est assuré par le coordinateur DD, en collaboration avec les experts du SPP impliqués dans leur mise en œuvre. Il est présenté en Comité de Direction pour validation, puis fait l'objet d'un monitoring annuel à l'aide d'un tableau réalisé par l'IFDD.

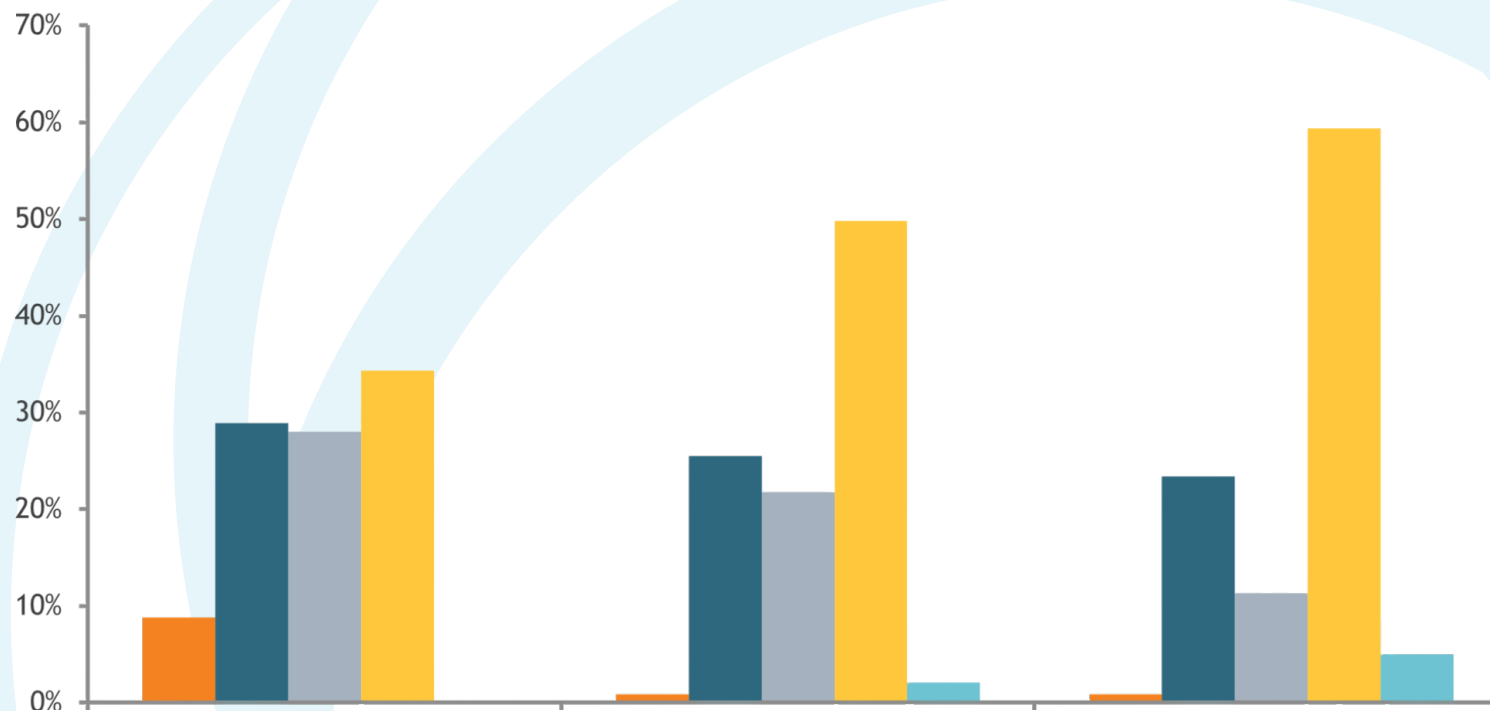
Le SPP Intégration sociale a aussi son plan thématique : le Plan Fédéral de Lutte contre la Pauvreté. Le Plan Fédéral Développement durable (PFDD) et le Plan Fédéral de Lutte contre la Pauvreté (PFLCP) ont des temporalités similaires. Le premier est coordonné par l'IFDD, le second par le SPP IS. L'un et l'autre se composent d'actions interdépartementales. Le suivi et la coordination de chacune de ces actions sont assurés à chaque fois par l'administration qui est à l'origine de sa rédaction.

La similarité des temporalités -et, dans une large mesure, des méthodes- ainsi que le fait que les actions du PFDD qui relèvent du SPP et les actions du PFLCP sont suivies par le service SCUBA favorisent grandement les échanges de contenu entre les deux plans.

2. Aperçu général de la mise en œuvre du PFDD

Comme le prévoit le PFDD, le suivi de la mise en œuvre des mesures est abordé dans le rapport annuel de la CIDD. Les 239 mesures du PFDD ont été assignées à une ou plusieurs administrations responsables de leur suivi. Le BFP et l'IFDD analysent les données et les traitent durant les mois de janvier et février de l'année suivante.

39 mois après l'adoption du PFDD par le gouvernement, voici un aperçu général du stade de mise en œuvre des mesures qu'il contient.



Source : Bureau Fédéral du Plan - 2025

Les différents stades de mise en œuvre se définissent comme suit :

1. **Sans suite:** catégorie de mesures pour lesquelles aucune initiative observable par des tiers n'a été prise afin de la mettre en œuvre.
2. **Préparation:** élaboration concrète de la mesure. Cette étape dure théoriquement jusqu'au moment où les objectifs et les instruments sont choisis et prêts à être concrétisés.
3. **Exécution:** formulation, approbation et publication des mesures, suivi de leur application.
4. **Monitoring:** rassemblement de données sur l'exécution d'une mesure individuelle du Plan, menant éventuellement à des adaptations et, le cas échéant, à une évaluation scientifique ayant pour but d'orienter la politique, en apportant un avis sur le projet et son suivi.
5. **Caducue:** catégorie de mesures rendues caduques par de nouvelles décisions (par exemple suite à des mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir).
6. **Non documenté:** catégorie de mesures au sujet desquelles aucune information n'est disponible.

En février 2025, le Bureau Fédéral du Plan a approfondi l'analyse de la mise en œuvre du PFDD 2021-2026. Cette analyse fait ressortir qu'à la fin de l'année 2024, 59 % des mesures sont exécutées, 11 % sont en préparation, 5 % en monitoring, 23 % sont restées sans suite et moins de 1 % est non documenté.

Découvrez le rapport du Bureau Fédéral du Plan de juin 2024, intitulé « [Réaliser les SDG d'ici 2030 : le temps presse](#) », qui présente huit études de cas, couvrant 46 mesures.

Voyez par ailleurs la rubrique consacrée au Plan Fédéral de Développement Durable sur le site www.developpementdurable.be de l'IFDD.

4.2. Les ODD en tant que boussole

La conception d'un nouveau Plan Fédéral de Développement Durable, approuvé par le Conseil des Ministres le 1^{er} octobre 2021, a ravivé la volonté de mettre en place, à partir de 2022, une approche collaborative, et donc des actions plus transversales, pour mener à bien les engagements qu'il contient.

Ce plan constitue à présent la base la plus importante pour la contribution des services publics fédéraux à la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD – Sustainable Development Goals – SDG). Cependant, en dehors du cadre du PFDD, les SPF et SPP continuent de porter d'autres projets, à titre individuel et dans la sphère de leurs compétences, qui répondent à des SDG.

Citons quelques actions ou mesures extraites des rapports d'activités des Cellules de Développement Durable. Ces rapports d'activités sont compilés, dans leur version intégrale, dans un document annexé au rapport annuel de la CIDD :

- SPF Chancellerie du Premier ministre :

Une information permanente sur les objectifs de développement durable est restée en évidence la majorité de l'année sur la page d'accueil du portail fédéral Belgium.be, avec un lien vers le site « sdgs.be ».

- SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement :

La présidente du SPF Affaires étrangères (...) a signé la Charte pour une administration fédérale durable. Cette charte marque une étape importante sur la voie d'une administration plus durable et repose sur trois piliers : l'environnement (Environment), la société (Social) et la gouvernance (Governance).

- SPF Intérieur :

Le SPF Intérieur a participé activement à l'élaboration de la charte pour une administration fédérale durable en 2023, et a signé cette dernière en mars 2024. Dans la foulée de cette signature, une analyse de matérialité a été effectuée en 2024, avec l'appui de BOSA et de KPMG. Il s'agit d'un travail stratégique qui va nous permettre de mieux appréhender les SDG et la vision de notre SPF en terme de développement durable. Suite à ce travail, notre SPF a commencé à analyser et répartir les mesures sur lesquelles il pourra avoir un impact et s'impliquer à court, moyen et long terme. Ce travail ne fait que commencer.

- SPF Mobilité et Transports :

Beliris réalise quotidiennement des projets de construction, de rénovation et de restauration dans des domaines variés : mobilité, logements sociaux, espaces verts, revitalisation des quartiers, culture, patrimoine, sport...(…)

Pour assurer l'assistance spécifique en circularité des adjudicataires, bureaux d'études et entrepreneurs, un accord cadre est en cours de réalisation. 7 offres ont été reçues début novembre 2024 et sont analysées par la coordinatrice durabilité. (...)

Trois projets profitent d'un accompagnement AMOP (aide à la maîtrise d'ouvrage publique) proposé par Bruxelles Environnement dans le cadre de la mise en œuvre de la circularité sur les projets publics. Ils concernent l'inventaire réemploi et la réversibilité.

- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale :

Mesure liée au SDG 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge : l'[A.R. du 1^{er} octobre 2023](#) portant exécution de l'article 147, § 4 et § 5, de la loi-programme du [27 décembre 2021 relative à la cotisation de responsabilisation](#) (M.B. du 23/10/2023) :

Une cotisation trimestrielle de responsabilisation est due par les employeurs qui tombent sous le champ d'application de la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires, et qui ont un flux excessif de travailleurs entrant en invalidité. Les employeurs des ateliers protégés et des entreprises de travail adapté, les ateliers sociaux et les «maatwerkbedrijven» sont exonérés de cette cotisation afin de ne pas décourager les employeurs d'engager des personnes vulnérables. L'ONSS informe annuellement les commissions paritaires CP compétentes dont les employeurs ressortissent qui ont payé la cotisation, de la recette disponible de cette cotisation. Si une demande recevable de versement de la recette disponible de la cotisation a été faite par le Fonds de sécurité d'existence dans un délai de 3 ans après l'information communiquée par l'ONSS, ou si les conditions et les obligations découlant de la loi et de l'arrêté royal précités ont été respectées la recette de cette cotisation est versée aux Fonds de Sécurité d'Existence FSE. Dans le cas contraire, la recette de la cotisation sera versée à la Direction générale Humanisation du travail du SPF ETCS. En tout état de cause, la recette est exclusivement destinée pour des mesures préventives en matière de santé et sécurité au travail et/ou des mesures en matière de réintégration durable des malades de longue durée. Cette mesure a été appliquée pour la première fois en 2024.

- SPF Sécurité sociale :

En 2024, le SPF sécurité sociale a mis en place le projet « PRETS : PROtections Et risques sociaux-écologiques en TransitionS » avec un consortium d'universités sous la direction de la professeure Pascale Vielle, composé de l'Université Catholique de Louvain, de l'Université Libre de Bruxelles et du professeur Eloi Laurent de Sciences Po Paris. L'objectif de ce projet était de mettre en évidence les risques socio-écologiques auxquels la protection sociale doit faire face et les politiques nécessaires pour répondre à ces risques. Dans le cadre de ce projet, notre SPF a organisé un séminaire « A Climate-Proofed Social Protection: How to face social-ecological risks ? » le 26 no-

vembre 2024. L'objectif de cet événement était, d'une part, de rassembler des experts nationaux, européens (Commission européenne, Comité économique et social européen) et internationaux (OIT, AISS) pour discuter des risques socio-écologiques liés aux chocs climatiques et aux politiques de transition environnementale et, d'autre part, d'explorer des solutions de politiques publiques permettant de réduire ces risques socio-écologiques et d'assurer la résilience de nos systèmes de protection sociale. Le projet PRETS s'achèvera début 2025 par la publication d'une étude du consortium d'universitaires sur les thématiques abordées lors du séminaire.

Cette action établit des liens, entre autres, avec les SDGs : 1, 3, 8, 10, 13, 17.

- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :

La loi du 26/03/2024 introduit de nouvelles interdictions de fumer dans un certain nombre de lieux recevant du public : dans les lieux de plein air (par exemple, les terrains de sport et les terrains de jeux) et à l'entrée et à la sortie de certains lieux accessibles au public (par exemple, les hôpitaux et les écoles). En outre, la modification de la loi étend l'interdiction de fumer dans les transports publics à tous les transports professionnels de voyageurs et introduit une interdiction d'accès des mineurs aux locaux fumeurs dans la restauration (ODD 3.4 et 3.9a).

- SPF Justice :

La loi transgenre, la mise en place d'un outil d'évaluation des risques, l'extension de la liste des motifs de discrimination, le nouveau droit pénal sexuel, les centres de prise en charge des violences sexuelles, l'approche de la violence intrafamiliale, y compris loi sur la prévention et la lutte contre les féminicides et les homicides fondés sur le genre, l'alarme mobile contre le harcèlement, l'aggravation des peines pour violence intrafamiliale et le guide d'auto-assistance pour les personnes transgenres en prison font partie de la mise en œuvre du SDG 5: "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles".

- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie :

Le SPF Economie a poursuivi la mise en œuvre du [Règlement 2024/1252](#) sur les matières premières critiques (Critical Raw Materials Act – CRMA), entré en vigueur le 23 mai 2024. Ce règlement garantit un approvisionnement sûr, diversifié, abordable et durable en matières premières critiques.

Renforcer les chaînes de valeur des matières premières critiques est essentiel pour réussir la double transition et répondre aux besoins des secteurs stratégiques ainsi qu'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur, la compétitivité, la résilience industrielle et l'autonomie stratégique de l'UE dans un environnement géopolitique incertain.

Le chapitre 5 du Règlement reprend les mesures en matière de circularité, de certification et d'empreinte environnementale. Ces activités sont suivies par le sous-groupe Circularité, qui est l'un des six sous-groupes liés à la mise en œuvre du CRMA.

Ce sous-groupe, présidé par l'[Agence publique flamande pour les déchets](#) (OVAM) et par la Région bruxelloise, avec représentation du SPF Economie, prépare les réunions au niveau européen (auxquelles les présidents du sous-groupe participent).

- Ministère de la Défense :

Outre son implication dans le PFDD, le Ministère de la Défense apporte également des contributions à la réalisation des SDGs, dans la mesure où cela correspond à sa mission et à ses objectifs opérationnels. En 2024, la principale contribution concernait le SDG 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces. Parmi les exemples, citons l'opération Aspides en mer Rouge, qui vise à sécuriser les routes commerciales, et la formation de plus de 3 300 militaires ukrainiens, notamment des pilotes de F-16 et des spécialistes du déminage.

En outre, la Défense a assuré la livraison de biens essentiels à Gaza. Cette action humanitaire a contribué à la réalisation du SDG 1 : Pas de pauvreté et du SDG 2 : Faim « zéro », et a mis en évidence la manière dont les capacités uniques de la défense peuvent être déployées dans des circonstances extrêmes où les ONG ne peuvent pas s'acquitter de leurs tâches habituelles.

- SPP Intégration sociale :

Le Service Digilab travaille à la lutte contre la fracture numérique. Il contribue aux SDGs 1.4, 4.3, 4.4, 4.5, 5.b, 5.c, 10.2. Depuis 2022, grâce aux fonds du Plan de Relance européen, le SPP IS s'est engagé durablement dans la lutte contre la fracture numérique avec la mise en place du service Digilab (Laboratory for Digital Inclusion), un service de 8 personnes qui assurent l'accompagnement de 80 projets d'inclusion numérique pour les personnes précarisées. Ces projets sont portés par des CPAS ou des asbl, dûment sélectionnés sur appels à projets. Ils ont pour objectif de favoriser l'inclusion numérique des personnes vulnérables, d'éliminer les inégalités en matière de compétences numériques ou d'utilisation des services numériques essentiels et de rendre les services numériques plus accessibles à tous.

Grâce à ces projets, durant les six premiers mois de 2024, 11 069 personnes ont reçu une aide numérique personnalisée et/ou ont participé à diverses activités et formations, renforçant ainsi leur autonomie numérique dans une société en constante évolution.

Une attention particulière a été accordée à l'inclusion numérique des femmes dans la sélection des projets, dans la droite ligne de la stratégie européenne « Women in Digital ».

5. Liste des abréviations

AR	Arrêté Royal
BFP	Bureau Fédéral du Plan
CERAC	Centre d'analyse des risques liés au changement climatique
CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
CIMDD	Conférence Interministérielle pour le Développement Durable
CIMES	Conférence Interministérielle Environnement-Santé
DD	Développement Durable
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme
ESDN	European Sustainable Development Network
EUVR	European Union Voluntary Review
GPP	Green Public Procurement
GT	Groupe de Travail
HLPF	High-Level Political Forum
IFA	Institut de Formation de l'Administration Fédérale
IFDD	Institut Fédéral pour le Développement Durable
ISR	Investissement socialement responsable
NAPED	plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens
NBA	National Baseline Assessment
NEHAP	National Environment-Health Action Plan

NVR	National Voluntary Review (Revue nationale volontaire)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAN	Plan d'Action National
PCSD	Policy Coherence for Sustainable Development
PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RSO/RSE	Responsabilité Sociétale des Organisations / Responsabilité Sociétale des Entreprises
SDG	Sustainable Development Goals (Objectifs mondiaux de développement durable)
SDSN	Sustainable Development Solutions Network
SPF	Service Public Fédéral
SPP	Service Public fédéral de Programmation
UNGP	United Nations Guiding Principles
VLT	Vision à Long Terme en matière de Développement durable
WP CO-DEV-PI	Working Party on Development Cooperation and International Partnerships
WP CONUN	United Nations Working Party
WPIEI	Working Party on International Environment Issues

Colophon

Publication: Rapport annuel 2024 de la CIDD

**Éditeur responsable : Dieter Vander Beke, directeur a.i.,
Président de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD)**

Publication de mars 2025

**Secrétariat de la CIDD assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD),
Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles
Tel: 02/501.04.62**

Numéro du dépôt légal: D/2025/11945/1